



Actions préalables aux travaux de restauration des marais estuariens du Nord Loire

LE PROJET

- **Mots clés** : Marais estuariens, restauration, gouvernance.
- **Localisation** : Région Pays de la Loire – Département de Loire-Atlantique – Communes Couëron, Saint-Étienne-de-Montluc, le Temple-de-Bretagne, Malville, Cordemais, Bouée, Lavau-sur-Loire, la Chapelle-Launay, Savenay.
- **Maître d'ouvrage** : GIP Loire Estuaire.
- **Partenaires** : Syndicats de marais, collectivités.
- **Contact** : nathalie.saur@loire-estuaire.org
- **Financeurs** : AELB, Conseil régional Pays de la Loire, FEDER, Conseil général de Loire-Atlantique.
- **Superficie sur laquelle a porté l'action** : 6 500 hectares.
- **Période de réalisation de l'action** : 2008 à 2010.
- **Milieux** : Marais estuariens, cours d'eau.
- **Montant total pour l'action** : 75 000 €.



Des marais estuariens en équilibre précaire

De Nantes à Saint-Nazaire, ce territoire comprend une succession de marais connectés au fleuve et alimentés par une quinzaine de petits affluents descendants du Sillon de Bretagne. Deux grands ensembles se succèdent : les prés de Loire, plus élevés et plus secs, situés sur les bourrelets de rive et les anciennes îles, puis les prairies humides jusqu'aux coteaux. Ils sont inondés, en hiver, par leurs affluents, les précipitations et les eaux du fleuve lors de très grandes marées pour certains d'entre eux. L'ensemble de ces facteurs génère différents gradients d'humidité et de salinité à l'origine d'une mosaïque d'habitats remarquables. Ces marais sont intégrés au site Natura 2000 de l'estuaire de la Loire.

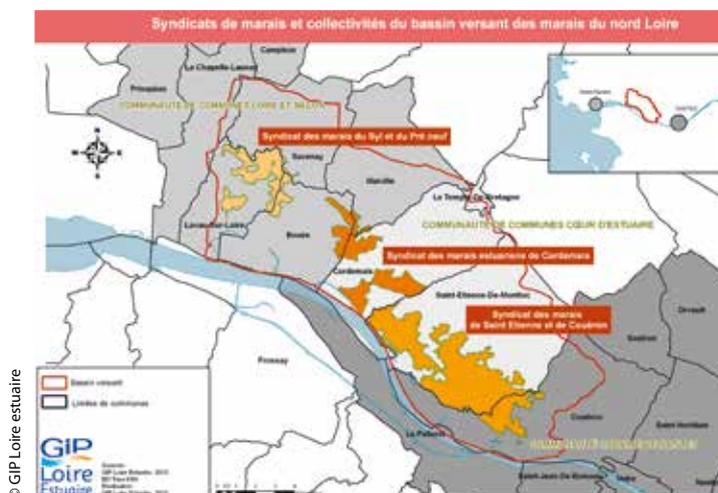
Depuis le Moyen Âge, un réseau de canaux régulés par des ouvrages hydrauliques facilite la circulation de l'eau au cours de l'année pour une valorisation agricole des terres par fauche ou pâturage. Le mouvement de la marée est utilisé pour évacuer les excédents d'eau en hiver ou procéder à des entrées de Loire en été.

Cet équilibre est mis à mal depuis plusieurs décennies et de nombreuses structures commencent à manquer d'argent pour rénover leurs patrimoines hydrauliques. Ces travaux sont désormais soumis à autorisation (loi sur l'eau, Natura 2000), ce qui complique et retarde leur mise en œuvre sur le terrain. Enfin, ce territoire subit les conséquences des aménagements de l'estuaire : accroissement de la salinité, extension du bouchon vaseux limitant les échanges hydrauliques avec le fleuve...

Une étude préalable à la mise en place d'un contrat territorial milieux aquatiques

Un contrat est apparu comme l'outil adéquat pour préserver ces zones humides. L'étude préalable initiée en 2008 avait pour objectifs de :

- définir un diagnostic précis des cours d'eau et des marais ;
- fixer des enjeux et des objectifs d'entretien et de restauration de ces milieux ;
- élaborer un programme de travaux intégrant les recommandations du Sage, du document d'objectifs et de la directive cadre sur l'eau ;
- prévoir un suivi des opérations réalisées et une évaluation du programme.



Le territoire des marais estuariens du Nord Loire.

Opérations mises en œuvre

Une première phase de terrain a eu lieu de mars à mai 2009. L'ensemble des cours d'eau comme le réseau primaire et secondaire ont été prospectés pour caractériser la diversité des habitats, le niveau d'envasement, l'érosion des berges, la densité de la ripisylve, l'état des ouvrages...

Fin 2009, la restitution du diagnostic a permis de progresser avec les syndicats de marais et les collectivités sur les objectifs de restauration des milieux aquatiques puis de valider un programme de travaux en mai 2010 avec les grands types d'actions suivantes :

- entretien du réseau hydraulique des marais ;
- rénovation des vannages ;
- remise en bon état fonctionnel des cours d'eau dégradés ;
- aménagement ou effacement d'obstacles à la migration des poissons ;
- maîtrise des espèces exotiques envahissantes...

En parallèle, de nombreuses rencontres se sont tenues pour définir les maîtrises d'ouvrage des travaux et l'animation du programme. Au final, six structures portent les travaux au lieu des dix-sept initiales sur la base d'une nouvelle gouvernance avec :

- une plus forte implication des collectivités dans la gestion des milieux aquatiques ;
- une fusion des syndicats de marais (associations syndicales autorisées de propriétaires) ;
- et l'émergence d'une structure coordinatrice.

Sur cette base, les dossiers de demandes d'autorisation de travaux (loi sur l'eau, Natura 2000, site classé...) et de déclaration d'intérêt général (DIG) ont été déposés en préfecture à l'automne 2010 et l'enquête publique s'est déroulée à l'été 2011. L'arrêté préfectoral a été publié fin 2011.

Résultats

Aujourd'hui, une technicienne de marais a été recrutée par la communauté de communes Cœur d'Estuaire pour prendre le relais du GIP Loire Estuaire dans l'animation du programme à l'échelle du bassin versant. Les premiers travaux en marais ont pu s'engager fin 2011 comme prévu, pour débloquer certaines situations difficiles sur le terrain. Pour suivre l'efficacité du programme, un réseau de suivi a été défini en 2010, qui s'appuie sur différents indicateurs physiques, biologiques et piscicoles...

Enfin, toute cette connaissance est valorisée dans une collection de fiches « Marais estuariens de la Loire – panoramique ».

Des contrats pour l'ensemble des marais estuariens

L'agence de l'eau, la région des Pays de la Loire, le département de Loire-Atlantique et l'État ont souhaité soutenir financièrement la restauration et l'entretien de l'ensemble des marais estuariens dans le cadre du plan Loire. Entre 2009 et 2010, le Syndicat du bassin versant du Brivet, le Syndicat d'aménagement hydraulique du Sud Loire, Nantes Métropole, ont ainsi adopté des contrats sur leurs territoires. Les actions se chiffrent à plus de 7 M€ pour le périmètre des marais estuariens. Elles ont débuté en 2011 et sont planifiées jusqu'en 2016. Ces démarches ont également abouti à une nette évolution des structures : modifications de statuts et de compétences, conventions de partenariats...

Sous l'impulsion du plan Loire, la majorité des marais estuariens bénéficie aujourd'hui d'un soutien technique et financier pour leur restauration et la pérennisation de leur entretien collectif. Une première étape importante a donc été franchie et l'ensemble des acteurs est enfin passé à la phase travaux.



© Ph. Graindorge, Gerpho

Le marais de la Roche, situé à 1,5 km au nord de la Loire, couvre un peu plus de 330 hectares sur les communes de Bouée, Cordemais et Malville.



© GIP Loire estuaire

La vallée de la Musse à Saint-Étienne-de-Montluc n'est submergée par la Loire que lors des grandes marées en hiver. C'est un secteur très exploité par l'agriculture, plus de la moitié des prairies étant engagées dans des mesures agri-environnementales.